



BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT
SAEM au capital de 15 milliards F CFP
Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex
Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57 - Internet : www.bci.nc
RCS Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001
RIAS NC170007 voir rias.nc

Définitions

Abonné : désigne le client de la BCI ayant souscrit une convention **Ma Banque #16/25** et ayant adhéré au programme de fidélité MOUV'.

Application : désigne l'application mobile proposée à l'Abonné afin d'accéder via un espace personnel au programme de fidélité MOUV'.

BCI : désigne la Banque Calédonienne d'Investissement.

CGU : désigne les Conditions Générales d'Utilisation applicables à l'Application MOUV', également disponibles dans la Docuthèque.

Convention Ma Banque #16/25 : désigne la convention Ma Banque #16/25 conclue par la BCI et son client concomitamment ou préalablement aux présentes.

Docuthèque : la rubrique « Docuthèque » est disponible tout en bas de la page Internet www.bci.nc

Partenaire(s) : les magasins partenaires du programme de fidélité MOUV' et dont la liste est disponible sur le site www.mouv.nc.

Article 1 – Objet et durée de l'Application

La BCI propose à ses clients ayant souscrit une Convention Ma Banque #16/25 un programme de fidélité appelé MOUV'.

L'Abonné adhère à l'Application mobile MOUV' en s'y connectant et en acceptant les présentes CGU.

Ce service vient en complément de la Convention Ma Banque #16/25 qui demeure en tout état de cause applicable. En aucun cas, les CGU ne se substitueront à ses conditions générales et/ou particulières, dont l'ensemble des dispositions s'applique de plein droit à l'Application.

La BCI se réserve le droit de modifier, à tout moment, les CGU, sous réserve d'en informer au préalable l'Abonné via un message dans sa messagerie BCI net.

Sauf demande expresse de l'Abonné (cf. article 9»), l'Abonné pourra utiliser l'Application pendant toute la durée de la Convention Ma Banque #16/25 et au plus tard à la veille du 27^{ème} anniversaire de l'Abonné.

L'objet des présentes CGU est de définir les modalités d'accès à l'Application ainsi que ses conditions de fonctionnement.

Article 2 – Modalités d'accès à l'application MOUV'

2.1 Adhésion à l'Application MOUV'

L'Abonné adhère, gratuitement, au programme de fidélité MOUV' sur simple demande formulée via l'Application, qui est disponible en téléchargement sur les plateformes « Google Play » et l'« App Store » (via téléphones compatibles).

Application « MOUV' »

Service de Ma Banque #16/25

Conditions générales d'utilisation de l'application
(février 2022)

Les informations suivantes seront nécessaires à l'inscription à l'Application :

- Numéro de compte (11 chiffres)
- Date de naissance
- un OTP reçu par SMS composé de 6 chiffres

À l'issue de cette inscription, l'Abonné accède à l'Application sans avoir à s'identifier de nouveau.

L'Abonné devra ajouter une photo de type « autoportrait » (ou « selfie ») lors de son inscription et ce notamment, pour permettre aux Partenaires de vérifier son identité.

L'Abonné sera prévenu par notification push (émise par l'Application) et dans la messagerie interne de l'Application de la possibilité de mettre à jour sa photo de profil.

L'Abonné fait son affaire personnelle de la location ou de l'acquisition, de l'installation et de la maintenance des matériels et des droits d'utilisation des logiciels ; il doit s'être assuré, sous sa responsabilité, de la compatibilité du matériel avec l'Application proposée par la BCI.

De même, l'Abonné fait son affaire de l'installation, de la configuration et de la mise à jour des composants matériels et logiciels nécessaires au bon fonctionnement de l'Application.

En cas de perte ou de vol du téléphone, l'Abonné doit en informer sans tarder son Agence. À réception de cette information, la BCI neutralise l'accès à l'Application.

La BCI se réserve le droit de limiter l'accès à l'Application à l'Abonné, à tout moment sans notification préalable et sans limitation, et ceci en cas de risque concernant la sécurité du système informatique de la BCI ou de présomption d'utilisation non autorisée, non conforme ou frauduleuse de l'Application. La BCI en informera l'Abonné, par tout moyen, à sa convenance.

En cas de changement de téléphone, l'Abonné devra de nouveau télécharger l'Application puis se réinscrire selon la procédure ci-dessus.

2.2 - Signature électronique et convention de preuve

Il est expressément convenu entre la BCI et l'Abonné que la saisie des informations prévue à l'article 2.1 ci-dessus, vaudra signature de l'Abonné, permettant ainsi son identification et prouvant son consentement pour la signature en ligne des documents contractuels de souscription à l'Application (CGU, etc.).

L'Abonné autorise la BCI ou son sous-traitant, sous réserve du respect de ses obligations de confidentialité, à procéder à l'enregistrement de toutes informations utiles à la préservation et à l'établissement de ces preuves.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'application MOUV'

3.1 – Avantages de l'application MOUV'

L'Abonné devra présenter son Application lors de chaque passage en caisse s'il souhaite bénéficier des avantages proposés par le Partenaire concerné.

L'Abonné pourra notamment bénéficier des avantages suivants :

- des remises immédiates (pourcentage de remise sur un achat) ;
- des offres exclusives et/ou en avant-premières ;
- recevoir des petits cadeaux ou « Goodies » remis par le Partenaire et/ou la BCI ;
- participer à des jeux concours ;
- être invité à des événements (soirées privilégiées, etc.).

En cas d'oubli de présentation de son Application lors du passage en caisse, l'Abonné ne pourra pas bénéficier rétroactivement du(des) avantage(s) dont il aurait pu bénéficier.

3.2 – Messagerie

L'Abonné a accès à un service de messagerie via l'Application qui permet à la BCI d'envoyer à l'Abonné des messages à caractère commercial (ex.: ajout d'un nouveau Partenaire, lancement d'un jeu concours) ou des messages personnalisés.

3.3 – Géolocalisation

L'Abonné pourra, via l'Application, géolocaliser le(s) Partenaire(s) situé(s) à proximité de son emplacement.

L'Abonné devra, lors de sa première connexion, faire le choix d'activer ou non la géolocalisation. Il pourra ensuite modifier ce paramètre via les options de l'Application sur son téléphone.

Lorsque l'Abonné utilise ce service, la BCI est susceptible de collecter et traiter des données relatives à sa position exacte. La BCI utilise différentes technologies pour localiser l'Abonné, y compris l'adresse IP, les signaux GPS et d'autres capteurs permettant notamment d'identifier les appareils, les points d'accès Wifi et les antennes-relais se trouvant à proximité.

Article 4 – Accessibilité de l'Application

Bien que la BCI veuille à l'accessibilité de l'Application, l'accès peut être inopérant dans le cas d'installation par l'Abonné de certains antivirus sur son matériel.

Même si la BCI fait ses meilleurs efforts afin d'optimiser la compatibilité, elle ne peut pas en garantir le fonctionnement avec la totalité des terminaux existants. En conséquence, la BCI est étrangère à tout litige pouvant survenir entre l'Abonné et le fournisseur du matériel, ou encore dans l'utilisation des réseaux de télécommunications sans fil et de leurs fournisseurs d'accès. La BCI ne saurait assurer le rôle d'assistance concernant l'installation et la configuration de l'Application sur le terminal de l'Abonné.

Article 5 - Responsabilités

5.1 – Responsabilités de la BCI

La BCI assume une obligation de mise en œuvre de moyens en ce qui concerne la réception et l'émission des informations ainsi qu'en ce qui concerne le fonctionnement et la continuité de l'Application. Elle n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le transport des informations une fois que ceux-ci sont pris en charge par un fournisseur d'accès à Internet ou un opérateur téléphonique, dans la mesure où leur transport ou délivrance dépendent de la gestion du serveur de messagerie du fournisseur d'accès de l'Abonné ou de son opérateur téléphonique. La BCI est étrangère à tout litige susceptible de survenir entre l'Abonné et l'opérateur de communications électroniques. La responsabilité de la BCI, limitée aux dommages directs, ne pourra être recherchée que s'il est établi

qu'elle a commis une faute, sauf lorsque la loi en dispose autrement.

La BCI n'est pas responsable lorsque l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure notamment en cas d'interruption de l'Application liée au transport des informations ou au système informatique de l'Abonné.

De même, la BCI n'est pas responsable d'une conséquence d'un défaut de sécurité (matériel ou logiciel) du terminal de connexion (téléphone mobile) utilisé par l'Abonné.

L'Abonné est responsable de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de sa part.

La responsabilité de la BCI ne saurait être engagée pour les dommages directs ou indirects liés au transport des informations et le décalage entre leur demande d'envoi et leur réception.

Enfin, la BCI se réserve le droit d'apporter à l'Application toutes les modifications et améliorations qu'il jugera nécessaires ou utiles et ne sera pas responsable des dommages de toute nature pouvant survenir de ce fait.

5.2 – Responsabilités de l'Abonné

L'Abonné s'engage expressément à :

- utiliser l'Application à des fins personnelles et non commerciales ;
- ne pas reproduire de façon permanente ou provisoire l'Application, en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme ;
- ne pas utiliser de logiciels ou procédés destinés à copier le contenu sans l'autorisation préalable écrite de la BCI ;
- ne procéder à aucun(e) adaptation, modification, traduction, transcription, arrangement, compilation, décompilation, assemblage, désassemblage, transcodage, ni appliquer la rétro-ingénierie (ou « Reverse Engineering ») de tout ou partie de l'Application et/ou de son contenu ;
- ne pas exporter l'Application, ni fusionner tout ou partie de l'Application avec d'autres programmes informatiques ;
- ne procéder qu'à de courtes citations, analyses et reproductions destinées aux utilisations expressément autorisées par la loi, dans les limites et conditions fixées par cette dernière, et sous réserve notamment de citer le nom des auteurs et la source éditoriale ;
- renoncer expressément à utiliser des logiciels ou dispositifs susceptibles de perturber le bon fonctionnement de l'Application ou à engager d'action de nature à imposer une charge disproportionnée pour les infrastructures de la BCI ;
- ne pas extraire ou réutiliser, y compris à des fins privées, sans autorisation préalable écrite de la BCI, une partie substantielle ou non du contenu des bases de données et archives constituées par l'Application ;
- ne pas mettre en place des systèmes susceptibles de pirater l'Application et/ou tout ou partie du contenu, ou de nature à violer les CGU ;
- informer la BCI dès la connaissance d'un acte de piratage et en particulier de toute utilisation illicite ou non contractuelle de l'Application et/ou du contenu quel que soit le mode de diffusion ;
- ne pas vendre, louer, sous-licencier ou distribuer de quelque façon que ce soit l'Application et/ou son contenu à des tiers.

Article 6 – Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la Convention Banque #16/25, de l'Application, et plus généralement de sa relation avec l'Abonné, la BCI recueille et traite des données à caractère personnel concernant

L'Abonné et les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, etc.).

Les informations expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont les personnes concernées disposent sur leurs données, figurent dans la notice d'information de la BCI sur le traitement des données à caractère personnel. Cette notice est portée à la connaissance des personnes concernées lors de la première collecte de leurs données. Elles peuvent y accéder à tout moment dans la Docuthèque ; ou en obtenir un exemplaire auprès d'une Agence.

La BCI communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Tous les éléments composant l'Application (design, éléments graphiques et textuels, photographies, interfaces, charte graphique et technologies sous-jacentes) de même que les marques et logos de l'Application ou des Partenaires sont protégés par les lois françaises et internationales en vigueur relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ces éléments est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

La BCI est également propriétaire et producteur des bases de données de l'Application et bénéficie de la protection juridique des bases de données.

En accédant à l'Application, l'Abonné bénéficie d'une licence d'utilisation aux conditions suivantes :

- un droit d'usage privé, personnel, strictement licite et non transmissible sur le contenu de l'Application ou l'un des éléments qui la composent ;
- toute utilisation de l'Application et/ou de ses contenus doit mentionner sa source.

Toute autre utilisation est interdite et notamment toute utilisation à des fins commerciales ou en réseau.

Il appartient à l'Abonné de s'assurer que les fonctionnalités proposées à partir de l'Application sont conformes à ses besoins.

Toute utilisation de l'Application en contradiction avec les dispositions du présent article est constitutive d'un délit de contrefaçon ; des sanctions civiles et pénales pouvant être prononcées à l'encontre du délinquant.

Article 8 – Interruption/Limitation du service

L'Application pourra être ponctuellement interrompue pour des raisons d'ordre technique, notamment pour effectuer des opérations de maintenance correctives et/ou préventives.

La BCI pourra bloquer l'accès à l'Application à l'Abonné, après l'en avoir informé, suite à des demandes de nature réglementaire ou contractuelle lui imposant une action dans l'Application.

Article 9 – Résiliation

L'Abonné peut, à tout moment se déconnecter de l'Application via un lien. S'il souhaite de nouveau y accéder, il devra se réinscrire selon la procédure décrite à l'article 2.1 supra.

Dans tous les cas, la résiliation de la Convention Ma Banque #16/25 et ou de la convention de compte de dépôt entre

L'Abonné et la BCI entraîne la résiliation immédiate de l'abonnement à l'Application.

Ladite résiliation n'aura d'effets que pour l'avenir et ne remettra pas en cause la force probante ou la validité des documents signés conformément à l'article 2 « Modalités d'accès à l'Application ».

La BCI se réserve le droit de fermer l'accès à l'Application moyennant un préavis d'un mois adressé à l'Abonné par lettre simple, et ce, sans être tenue d'en indiquer le motif.

La BCI pourra en outre, soit suspendre l'accès à l'Application en cas de risque d'atteinte à la confidentialité, soit fermer l'accès à l'Application à tout moment sans préavis en cas de comportement gravement répréhensible ou de manquement grave de l'Abonné à ses obligations contractuelles.

Article 10 – Modification des CGU et/ou de l'Application

Compte tenu notamment des extensions et améliorations possibles de l'Application, la BCI se réserve la possibilité d'adapter ou modifier à tout moment les champs des avantages offerts par l'intermédiaire de l'Application. Les nouvelles caractéristiques seront portées à la connaissance de l'Abonné, au plus tard un (1) mois avant leur date d'application.

L'Abonné aura alors la possibilité, en cas de désaccord, de faire procéder à la résiliation de son adhésion, comme indiqué ci-dessus à l'article « Rétractation », et ce sans aucune pénalité. A défaut, l'Abonné sera réputé avoir accepté les nouvelles caractéristiques de l'Application.

Article 11 – Documents contractuels

Les documents contractuels applicables à l'Application sont :

- les présentes CGU ;
- et la convention de compte **Ma Banque #16/25** ;

En cas de contradiction entre les stipulations des documents énumérés ci-dessus, ces documents prévalent entre eux selon l'ordre suivant : convention de compte **Ma Banque #16/25**, les CGU.

De plus, à l'occasion de sa demande d'adhésion à l'Application, l'Abonné reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les termes des CGU.